

15ème législature

Question N° : 44795	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Première ministre
Rubrique > défense	Tête d'analyse >Protection de la population française face au risque atomique	Analyse > Protection de la population française face au risque atomique.
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 17/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'initiative suédoise, dont la presse s'est largement fait l'écho, portant d'une part sur l'envoi aux 4,7 millions de foyers suédois d'une brochure leur indiquant ce qu'ils doivent faire en cas de guerre et d'autre part, sur la construction d'infrastructures de défense passive, comme les parkings ou les centres commerciaux souterrains ayant une capacité « NRBC » (anti atomique-radiologique-biologique-chimique) permettant de protéger les populations civiles. Compte tenu du contexte actuel, ces mesures particulièrement utiles en matière de défense passive sont intéressantes. Aussi, il lui demande si un fascicule du même type pourrait être remis à chaque foyer français et si la France entend engager la construction d'abris « NRBC » afin de protéger la population.